

# PROCÈS VERBAUX

## SAISON 2025-2026



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°21 - publié le 14 janvier 2026



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



## COMMISSION DES RÈGLEMENTS PROCÈS-VERBAL N° 12

---

REUNION DU 13/01/2026

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Bruno Courthial, Jean Marie PION, Pierre FAURIE

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER n° 32

**Match n°53739113, FC Bourg les Valence 1 / Ent. Usvj Fcv 1 , U 15 D2 poule B du 14/12/2025**

Demande d'évocation du club de US Vallée du Jabron concernant la qualification et/ou la participation du joueur GARNIER DUPENDANT Lenny licence n° 9602466087 du club FC Bg Les Valence, ce joueur était en état de suspension à la date du match ci-dessus.

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club US Vallée du Jabron le 15/12/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de FC Bg Les Valence le 17/12/2025 qui nous fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur GARNIER DUPENDANT Lenny licence n° 9602466087 était sur le coup d'une suspension de 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date de prise d'effet le 08/12/2025.

Considérant qu'entre le 08/12/2025, date d'effet de la sanction et le 14/12/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre l'US Vallée du Jabron, l'équipe de FC Bg Les Valence n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de



la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur GARNIER DUPENDANT Lenny licence n° 9602466087 n'avait purgé aucun match avec l'équipe de son club engagé en championnat U 15 D2, jour où il a participé à la rencontre du 14/12/2025 face à l'équipe de l'US Vallée du Jabron.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe FC Bg Les Valence** pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Vallée du Jabron.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Fc Bourg les Valence 1:** **3 points ; 3 buts**

**Ent. Usv / Fcv 1 :** **- (moins) 2 points ; 0 but**

Le club de FC Bg Les Valence est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur GARNIER DUPENDANT Lenny licence n° 9602466087 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 19/01/2026 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

#### DOSSIER n°33

**Match n° 54495761, FC Eyrieux Embroye 21 / US Vallée du Jabron 21, U 20 D2 poule A du 13/12/2025**

Evocation du club de FC Eyrieux Embroye par courriel du 15/12/2025 sur la participation du joueur HARLOT Loan licence n° 2547088075 de US Vallée du Jabron, au motif suivant :

*« Ce joueur était en état de suspension d'un match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le à 08/12/2025 pour la dire recevable. »*

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de l'US Vallée du Jabron le 17/12/2025 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur HARLOT Loan licence n° 2547088075 était sur le coup d'une suspension de 3 avertissements avec date de prise d'effet le 08/12/2025.



Considérant qu'entre le 08/12/2025, date d'effet de la sanction et le 13/12/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre le FC Eyrieux Embroye 21, l'équipe de l'US Vallée du Jabron n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le HARLOT Loan licence n° 2547088075 n'avait purgé aucun match avec l'équipe de son club engagé en championnat U 22 D2, jour où il a participé à la rencontre du 13/12/2025 face à l'équipe du FC Eyrieux Embroye 21.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'US Vallée du Jabron** pour en reporter le gain à l'équipe du FC Eyrieux Embroye 21.

En application des articles 16 des Règlements du District :

<b>Fc Eyrieux Embroye 21:</b>	<b>3 points ; 3 buts</b>
<b>US Vallée du Jabron 21 :</b>	<b>- (moins) 2 points ; 0 but</b>

Le club de l'US Vallée du Jabron est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur HARLOT Loan licence n° 2547088075 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 19/01/2026** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Le Président  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Bruno Courthial



## COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

### PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion électronique du 12/01/2026

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission. Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### **REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :**

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

#### Exemples :

**Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

**Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

#### **HORAIRES**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.



**Horaire négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

**Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

**Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.**

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel** :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

**Demandes autorisation :**

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :



#### DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

#### REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

#### TOURNOIS AUTORISES :

US BAS VIVARAIS :

U11 le 11 Avril 2026,  
U13 le 11 Avril 2026.

SA ST AGREVE :

U9 le 20 Juin 2026,  
U11 le 20 Juin 2026,  
U13 le 21 Juin 2026,  
U15 à 8 le 21 Juin 2026.

JS LIVRON :

U9 à 8 le 11 Avril 2026,  
U11 le 11 Avril 2026,  
U13 les 13 et 14 Juin 2026.

FC HAUTERIVES US GRAND SERRE :

U11 le 13 Juin 2026,  
U13 le 13 Juin 2026,  
U15 le 20 Juin 2026,  
U17 le 20 Juin 2026

#### **U7**

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Nous enregistrons dès maintenant les désideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 février 2026. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Janvier 2026 par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

#### AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 15 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 28 Février 2026 à 10h00.



## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **PRÉPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les désideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 février 2026. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Janvier 2026 par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

### **AGENDA FOOT ANIMATION :**

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications traitées durant la période courant jusqu'à 15 Janvier 2026. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 28 Février 2026 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaire de pratique :** Samedi 10h00.

**Prochains Plateaux :** Samedi 28 Février 2026 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Calendriers Coupes U13 :**

FESTIVAL PITCH U13 : ½ finales le 28/02/2026 (Les clubs retenus pour le CRITERIUM anticiperont au 31 Janvier 2026). Finales départementales le 28/03 2026.

Coupe Koesio Charles André : Tour 4 le 28/02/2026. Tour 5 le 28/03/2026. ½ finales le 16/05/2026. Finale le 13/06/2026.

### **U13D1 :**

Comme suite à la fin de la compétition U13D1 Phase 1, ce dernier week-end, nous vous prions de bien vouloir noter le nom des équipes qui sont proposées à la participation au CRITERIUM U13 de la LAuRAFoot pour la saison 2025-26 :



- OL VALENCE (549145),
- OL SALAISE RHODIA (594465),
- AS SUD ARDECHE Foot (550020),
- US DAVEZIEUX VIDALON (509197),
- FC MONTELIMAR (528941),
- US MONTELIMAR (500355),
- US MOURS (522881).

**Cette liste est soumise à l'approbation de la LAuRAFoot selon ses règlements.**

### **U13 2é Phase :**

Les calendriers de la 2é phase sont en ligne.

### **U15**

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

### **Situation du club ATHLETIC FOOT CEVENNES :**

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de l'ATHLETIC FOOT CEVENNES :

U15 Brassage poule I : ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 évoluera en U15D4 Poule C et devient ATHLETIC FOOT CEVENNES 2 pour le championnat.

U15 Brassage poule J : ATHLETIC FOOT CEVENNES 2 évoluera en U15D3 Poule C et devient ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 pour le championnat.

### **Coupe JP QUINTIN :**

1/8é de finales programmées le 25/01/2026. Le tirage est en ligne.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

### **Coupe Gilbert PESTRE :**

Tour de cadrage : Compte tenu du report des rencontres non jouées le week end des 15 et 16 Novembre le tour de cadrage de la Coupe Gilbert PESTRE est programmé le 18/01/2026.

1/8é de finales programmées le 25/01/2026.

1/4 de finales programmées le 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

### **U15D2 Poules A :**

Rencontre du 23/11/2025 :

ANNONAY FC / Ent HERMITAGE CHATO9 est reportée au 18/01/2026.



### **U15D3, U15 D4 et U15 D5 :**

Les calendriers sont en ligne.

A noter, le niveau U15D5 comporte 3 poules de 8 équipes et une poule de 9 équipes (Intégration de US BAS VIVARAIS 2 dans la poule D) selon un calendrier spécifique.

Les parutions sont effectuées sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

**RAPPEL :** Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

#### Coupe VIVIER BOUDRIER :

##### 2ème tour :

Rencontres programmées le 17/01/2026 :

Ent S CHOMERAC/ AS ST MARCELLOISE 1

Ent VALLON RUOMS / OL CENTRE ARDECHE.

1/8é de finales programmées le 24/01/2026. Tirage en ligne.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

### **U17 D1 :**

#### Rencontre du 15/11/2025

FC MUZOLAIS / AS CHAVANAY est reportée au 17/01/2026.

#### Rencontres du 06/12/25

RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 / US DAVEZIEUX VIDALON est reportée au 17/01/2026,

US VALLEE DU JABRON - FCV / Ent VALLIS DOLON est reportée 17/01/2026.

### **U17 D2 :**

#### Poule A – Rencontres du 15/11/2025 :

FOOT MONT PILAT / GF HERMITAGE TOURNON est reportée au 07/02/2026 (Rectificatif).

ANNONAY FC / Ent BOULIEU BOURG est reportée au 24/01/2026.

OL SALAISE RHODIA / US VAL D'AY est reportée au 24/01/2026.

#### Poule B - Rencontre du 15/11/2025

FC RHONE VALLEE / US MONTELIMAR est reportée au 17/01/2026.



**U17D2 Poule B:** Suite à une erreur technique de l'application de gestion de la compétition, certaines équipes peuvent apparaître en FORFAIT GENERAL. Nous confirmons qu'il n'y a aucun FORFAIT GENERAL dans cette Poule.

**U17 D3 et D4 :**

**IMPORTANT :** Les trois poules (10 équipes) du niveau D3 et les trois poules (2 poules à 10 et 1 poules à 8) niveau D4 sont en ligne. A noter l'inscription d'une 2 ème équipe FC MONTELIMAR, en D4.

**Situation du club US MONTELIER :**

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de US MONTELIER :

U17 Brassage poule F : US MONTELIER 2 évoluera en U17D3 Poule B et devient US MONTELIER 1 pour le championnat.

U15 Brassage poule J : US MONTELIER 1 évoluera en U17D4 Poule B et devient US MONTELIER 2 pour le championnat.

Les parutions sont effectuées sous réserves d'éventuelles procédures en cours.

**U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

**RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.**

**U20 - Coupe G. ETIENNE :** Le tirage 1/8é de finales programmées le 24/01/2026 est en ligne.

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026 ou 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

**Informations U20D1 :**

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE -OL RUOMS :

**Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.**

**U20D1 :**

Rencontre du 08/11/2025

FC MUZOLAIS / OL SALAISE RHODIA est reportée au 17/01/2026.



**U20D2 :**

Poule A – Rencontre du 15/11/2025

US PORTES HTES CEVENNES / ES BEAUMONTELEGER est reportée au 17/01/2026

Poule B – Rencontre du 15/11/2025

ANNONAY FC / FC DU CHATELET est reportée au 24/01/2026.

ES NORD DROME / US VAL D'AY est reportée au 17/01/2026.



## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°05

#### RELEVE DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO «3 »

Votre troisième relevé de compte électronique de la saison 2025/2026 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

#### DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

#### RELEVE DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 JANVIER 2026 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 Janvier 2026 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.



## MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 janvier 2026 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 15 janvier 2026 par mail à l'adresse suivante [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr), afin de convenir d'une échéance.

ACADEMIE DE FOOT YACOUB,  
AM.S. CHEYSSIEU,  
AS RHODANIENNE CONDRIEU,  
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,  
ATALANTA SUD VERCORS,  
AUBENAS FC,  
BEACH TEAM MERIONALES,  
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,  
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,  
MAUVES RC,  
VALENCE FUTSAL 26

**91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.**

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site [drome-ardeche.fff.fr](http://drome-ardeche.fff.fr), rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr)

## MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

**Le prélèvement aura lieu le 30 janvier 2026** nous vous remercions de bien vouloir provisionner votre compte pour cette date.

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 15 janvier 2026 et de nous proposer une échéance de paiement.

## RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVE DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, *voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à portailclubs, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via portailclubs :*

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**
- **ETAPE 1 :** Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.



Réseau Bleu - Page FFF\_PRIVATE x PC Portailclubs x +

https://portail-clubs-pre.fff.fr/login

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.



## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL N° 21

La C.D.A. souhaite à l'ensemble des arbitres et des clubs une excellente année 2026.

#### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 17 & 18/01/2026

Pour tout problème lié à l'arbitrage, la Commission d'Arbitrage vous informe que à compter du samedi matin, une seule personne de permanence est à contacter :

- **BRUNEL Nicolas**  
06 70 31 54 43

⚠️ Consigne importante :

Merci de contacter uniquement la personne de permanence et non votre désignateur.

#### CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La Commission d'Arbitrage vous informe que, **pour tout contact**, qu'il concerne **les arbitres ou les clubs**, une seule adresse mail est à utiliser :

✉️ [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

#### DATES FIA 2025/2026

La dernière session de formation des arbitres (adultes et jeunes) se déroulera **au siège du district** :

101 rue du 8 Mai 1945  
07500 **Guilherand-Granges**

##### 📅 Dates de la formation

- **Lundi 16 février 2026 de 8h à 18h**
- **Mercredi 18 février 2026 de 8h à 18h**
- **Jeudi 19 février 2026 de 8h à 18h**
- **samedi 28 février (séance administrative obligatoire) de 13h30 à 17h30**

##### ℹ️ Modalités

- Formation organisée **en externat**
- Les **modalités d'inscription** ainsi que les informations pratiques seront précisées lors de votre inscription **via la Ligue et le Portail Club**.



## COORDONNEES ARBITRES

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais**.

Cette information doit être transmise **exclusivement par courriel** à l'adresse officielle suivante :

 [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous remercions par avance pour **votre diligence et votre coopération**, indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental.

## RIB ARBITRES MANQUANTS

Les arbitres cités ci-dessous sont priés de **transmettre leur RIB COMPLET, en format PDF avec le code BIC, le lundi 26 janvier 2026** :

 [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Comme évoqué lors des **FIA** ou en **Assemblée Générale**, le **paiement des arbitres par le DDAF** est **appelé à se développer**.

Il est donc **primordial d'anticiper cette évolution** en veillant à la **mise à jour rapide de votre situation administrative**.

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) compte sur votre **réactivité et votre coopération**.

- ABBOUTI Youssef
- AHAMADI Danezi
- AHAMADI SAIDI Zakaria
- AMROUNE Samir
- BAGGA Mohamed
- BELCAID Akrame
- BELKACEM Ilies
- BENARBIA Mouloud
- BOUCHTA Nasr Allah
- BOURAYA Yanis
- BOUSSUGE Noa
- FAURE Mattéo
- FLORES Quentin
- FOURNIER Thibaut
- FRAISSE Sacha
- FROMENT Mathis
- GALOYAN Lucas
- GALOYAN Youri
- GERENTE Mathias
- GOMES Paulin
- GONCALVES Yoann
- GORAM Christophe
- GOUOT Maxime
- MARCOUX Quentin
- MELLOUKI Marwan
- MESTRES Vincent
- MIGUEL Eliess
- MOUSTIER Benjamin
- MULTON Shawn
- MURJAS Franck
- NACER Zakaria
- PERRETTE Lorenzo
- POLATOGLU Talip
- PRUVOST Yoan
- PURSON Lucas



- BRAYARD MADANI  
Mattéo
- CAGGIU Mattéo
- CARP Vasile Dorel
- CAUL Nathan
- CELLIER Tao
- CHMALI Anis
- CLOZEL Evan
- DAHMOUL Jed
- DARCY Anthony
- DELATTRE Andy
- DESILE Mickaël
- DJELLOUD Aboubacar
- DJELLOUD Younes
- DOUDOUX Vincent
- DY KELLYAN
- EVRARD Raphaël
- GRANSART Bastien
- GRONDIN Lucas
- GUILHOT Thomas
- HAMMADI Amine
- IMBERT Julien
- JACQUELIN Benjamin
- KHALDI Kamal
- KOUADRI Walid
- L'HUILIER SASSOLAS  
Alexis
- LANCERON Léo
- LEDUC Eloan
- LEFEBURE Stéphane
- LEFORESTIER Engy
- LESTURGEZ Joël
- MADDOUN Sami
- MAILLARD Nicolas
- QOTAIBAH Oussama
- QUINQUETON Théo
- RGHIOUI Askandaria
- ROBERT Arthur
- ROCHE Enzo
- ROGUI Mohamed  
Amine
- SAADNIA Ouassim
- SEBBOUH Anys
- SHUTKEVYCH Mykyta
- SMAALA Yasser
- SUVIO Léonis
- TASTEVIN Mathis
- TIRYAKI Emir
- TOUZOUTI Zakaria
- TREMOUILHAC Joshua
- VIOUGEAS Tom

## RATTRAPAGE TEST TAISA

Veuillez trouver ci-joint la liste des arbitres concernés (sous réserve d'avoir un dossier médical validé) devant passer ou repasser les tests physiques.

Date : Samedi 24 janvier 2026

Rendez-vous : 08h00

Lieu : Stade de la Plaine – Saint Péray

### Information importante

Les arbitres n'ayant pas réalisé l'intégralité des tests physiques (test 24 accélérations ou 30 accélérations selon la catégorie) lors des assemblées verront leur situation examinée par la CDA à l'issue de l'ensemble des séances de rattrapage.

Il est vivement recommandé aux arbitres concernés de se présenter à cette séance afin de régulariser leur situation.

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) compte sur votre présence.

AGOSTINO ANGELO JAD

BAHRI BOUABIB District 4

BOUSHABA AMIR JAD

AHAMADI DANEZI JAD

BARBOSA LAURENT District 4

EL METTALSSI HAMEZA District 4

AMEUR ZOUHAIER District 4

BEATTIE ELLIOT ASSISTANT

FARNIER JEAN District 4

AMROUNE SAMIR District 4

BILLON JULES JAD

FAURE MATTEO JAD



GALOYAN Youri District 4	MERMER ISMAIL Assistant	SAINTOIN David District 4
GUILLARD BENJAMIN District 4	MINGAM ISAM JAD	TALIERCIO LUCAS JAD
GHARIBIAN STEPHANE District 4	MONTROT MICHAEL ASSISTANT	TARDY MAXENCE JAD
GRASSET GUILLAUME ASSISTANT	PERDRIOLE RAPHAEL ASSISTANT	TREMOUILHAC GUILAIN District 4
HARDI OTHMAN District 4	QOTAIBAH OUSSAMA District 4	VALENCONY ANDRE District 4
KHAMAL Kamal District 3	ROUBI FREDERIC Assistant	VERRECCHIA LAURENT District 4
LOMBARD LOIC ASSISTANT	SAGE ARTHUR JAD	YOUSSOUF ABOU JAD

#### CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
<b>JANVIER</b>			
<b>Samedi 17</b>	Recyclage D1/D2	Guilherand Granges (Stade des Combes + DDAF)	8:00 – 18:00
<b>Samedi 24</b>	Recyclage D3	St Péray et DDAF	8:00 – 18:00
<b>Samedi 24</b>	Rattrapage Test Physique	St Péray	:00
<b>Samedi 31</b>	Recyclage JAD	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
<b>Samedi 31</b>	FIA (Séance 7)	Guilherand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30
<b>FÉVRIER</b>			
<b>Samedi 7</b>	Recyclage D4	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
<b>Lundi 16</b>	FIA (Jour 1)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
<b>Mercredi 18</b>	FIA (Jour 2)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
<b>Jeudi 19</b>	FIA (Jour 3)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
<b>Samedi 28</b>	Recyclage JAD	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
<b>Samedi 28</b>	FIA (Séance 7)	Guilherand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30



## MARS

<b>Samedi 14</b>	Recyclage (toutes catégories)	Guilherand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------

## AVRIL

<b>Vendredi 24</b>	FIA (Séance 8 – Adultes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
--------------------	--------------------------	---------------------------	---------------

## MAI

<b>Vendredi 22</b>	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
--------------------	-------------------------	---------------------------	---------------

Merci d'en prendre note.

## RECYCLAGE D1-D2

Les Arbitres Centraux D1 et D2 sont conviés à leur recyclage annuel.

**Date :** Samedi 17 Janvier 2026

**Lieu de rendez-vous :** Guilherand-Granges (**Stade des Combes**)

**Heures :** 8h00 – 18h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir le nécessaire de toilettes, tenue sportive adaptée aux conditions météorologiques (terrain de football ET de running, stylo (pour le questionnaire annuel)).

Le repas sera pris en commun au siège du DDAF (informations à venir).

Votre présence est obligatoire. Toute absence entraînera un retrait de 5 points sur la note « comportement ». Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, sans prévenir, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».

### Liste des arbitres convoqués :

AYDIN Aydin	DE JESUS SOUSA José	KERBOGHSSIAN Pierre
AZCUE Axel	DUPUIS Marc	KHUDEEDA LALO Mahir
BAUDUIN Sylvain	EL MARRAHI Said	LELONG Julien
BAZRI Farid	GHEBBARI Nourredine	MALOSSANNE Aurélien
BEGOT Sébastien	HATTACH Imad	MARLHIN Alexandre
CASAGRANDE Christelle	JOUAN Jannick	MEGHZILI Karim
CHAABI Yanis	KAYA Bunyamin	MICHEL Sébastien



PIGNON Kévin  
PINTO Patrick  
POLIZZI Michaël

REVOL Benjamin  
SADIK Salim  
SEDDOUGUI Fouad

SELLAMI Bilel  
SOUBAYA Mathieu  
VIOUGEAS Vincent

### RECYCLAGE D3

Les Arbitres Centraux D3 sont conviés à leur recyclage annuel.

**Date :** Samedi 24 Janvier 2026

**Lieu de rendez-vous :** Saint-Péray (Stade de la Plaine)

**Heures :** 8h00 – 18h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

Merci de prévoir le nécessaire de toilettes, tenue sportive adaptée aux conditions météorologiques (terrain de football ET de running, stylo (pour le questionnaire annuel)).

Le repas sera pris en commun au siège du DDAF (informations à venir).

Votre présence est obligatoire. Toute absence entraînera un retrait de 5 points sur la note « comportement ». Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. Si vous êtes absent, sans prévenir, un retrait de 10 points sera appliqué à la note « comportement ».

### Liste des arbitres convoqués :

ALENDÀ David  
ALMEIDA Sébastien  
BACONNIER Gaëtan  
BARBIER Jonathan  
BELKACEM Ilies  
BERVOETS Gérald  
BINAUD Laurent  
BOURDEUX Clément  
CELLIER Tao  
CHAABANE Medhi

CORDEIRO MONTEIRO  
Guilherme  
DEMIR Ismayil  
DOMINGOS DE FARIA Elder  
DUMAS Anthony  
DUSSAUD Gérald  
EL HADDIOUI Jalal  
EL HASSOUNI Brahim  
GARANCHON Giany  
GARNIER Vivien  
GONCALVES Daniel

JARJAT Richard  
JUSTIN Alexis  
JUVEN Maxime  
KAHLOULI Mohamed  
KEM Benoit  
MALOSSE Sébastien  
ORHAN Emre  
RAMOND Enzo  
VALLON Alexis  
VIELZEUF Stéphane



## RATTRAPAGE RECYCLAGE – TOUTES CATÉGORIES

Les arbitres absents à la date initiale de leur recyclage sont conviés au rattrapage.

**Date :** Samedi 14 Mars 2026

**Lieu de rendez-vous :** Guilherand-Granges (Stade à définir)

**Heures :** 8h00 – 13h00

Le recyclage commencera sur le terrain puis continuera en salle au siège du District Drôme Ardèche de Football.

### Liste des arbitres convoqués :

AIT BTAL Najim  
GRASSET Guillaume  
MERMER Ismail  
REBOUL Jean Pierre  
ROUBI Frédéric

## RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

### Pour toute modification de rencontre

(changement de terrain, changement d'horaire, report, annulation, etc.),  
merci de prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désigné(s) afin de les en informer dans les meilleurs délais.

#### **Important :**

Le listing des arbitres est mis à disposition des clubs via la boîte mail des clubs.

Cette démarche est indispensable au bon déroulement des rencontres.

## COURRIERS DES ARBITRES

### Courriels lus et notés

- DE JESUS SOUSA José
- BRET Vincent
- AMAMRA Oussama
- MONBRUNO Kinth
- AZCUE Axel
- ZEKRI Kaci



## ⌚ Modification de coordonnées

- PURSON Lucas : Changement d'adresse

## ✉️ Réception de certificats médicaux

- PINTO Patrick – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- DESILE Mickael – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- PERGE David – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- VERRECCHIA Laurent – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- VIOUGEAS Vincent – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- GHEBARRI Nourredine – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- BAUDUIN Sylvain – Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)

## COURRIERS DES CLUBS

### ⌚ FCHAUTERIVES / USGS

➡ Félicitations transmises pour la prestation arbitrale

DROME PROVENCE

FC SAUZET

➡ Courriel lu et noté

## SECTION LOIS DU JEU

Aucune réception

Président CDA

Nicolas BRUNEL